



Procédure applicable dans le cadre d'un vol a l'etalage

Par Visiteur

Bonjour j'etais dans un supermarcher avec une copine j'ai pris de la nourriture et un jeu wii pour 113? on depassant les caisses j'etai arreter par un vigil j'ai reconnu les faits j'ai proposer de payer ils ont refuser et appeler la police apres les vigil sont venu avec 2 sac on me disant que ma copine avai pose les sac est parti ce qui fait qu'ils ont evaluer meme les autre courses qui m'appartient pas du cout les degat sont evaluer a 473? is m'ont fait signee un papier que j'ai refuser de signer au debut qui dit que j'ai eu pour 473? ils m'ont dit que c'est rien juste pour leur usage a eux et ils m'ont forcer de signer

j'etai conduite au poste de police ou ils ont pris mes empreintes ADN etc et ma deposition j'ai expliquer la meme chose.donc la brigadiere qui m'a interroger m'a di qu'elle va visioner le cd des camera de surveillance et elle me rapellera la semaine prochaine.

ma question qu'est ce que je risque

Par Visiteur

Bonjour Madame

Etes vous certaine qu'il s'agit d'un relevé de votre ADN? N'est pas plutôt une prise de vos empreintes digitales?

Avez vous un casier judiciaire?

Avez vous été placée en garde à vue?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour

ADN ET EMPREINTE MAIS JE NE SUIS PAS CONNU DES SERVICE DE POLICE ET JE N'EST PAS DE CASIER JUDICIERE C'EST POUR CA JE VOUS DEMANDE QU'EST CE QUE JE RISQUE J'AI EU AU TELEPHONE LE BRIGADIER QUI M'A VU HIER ELLE M'A FIXEE UN RDV MARDI28 DEC A 8H30 ET ELLE M'A DIT QU'ELLE A VISIONNERLE CD ET ON PARLERA MARDI

MERCI

JE N4AI PAS ETE EN GARDE A VUE

Par Visiteur

Bonjour Madame

Il est très difficile de préjuger de la suite qui sera donnée à votre affaire.

Les peines encourues en matière de vol sont de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende.

Je doute que de la prison ferme soit prononcée. Il est donc possible que vous soyez condamnée à une peine d'amende.

Cordialement